

puis, par une narration plus étendue, jeter plus de lumière sur la question ; cependant, je serai heureux de répondre à toutes les questions que la commission voudra bien me poser.

Q.—Étiez-vous au fait de la correspondance échangée entre Sir Hugh Allan, M. McMullen et M. Smith, pendant qu'elle avait lieu ?

R.—Non, pas le moins du monde. Je n'en avais aucune idée.

Q.—Avez-vous quelque connaissance personnelle des dépêches des 30 et 31 juillet, adressées à Sir George Cartier, se rapportant à la lettre du 30 et qui confirmait les nouvelles conditions de l'arrangement ?

R.—Non, je ne les ai connues que dans les derniers temps. J'ai été, il y a quelque temps sous l'impression que Sir John A. Macdonald avait concouru dans les dispositions de la lettre du 30, mais je ne me rappelle pas dans le moment ce qui m'avait causé cette impression. Je suis heureux de constater aujourd'hui qu'elle était tout à fait fautive.

Q.—Avez-vous assisté à quelque entrevue entre Sir Hugh Allan et M. McMullen, autre que celle déjà mentionnée ?

J'ai eu une entrevue non officielle une fois, au commencement de la session, dans laquelle je leur ai déclaré qu'à moins de mettre de côté le projet américain, il serait impossible de conduire l'entreprise à bonne fin.

Je les ai rencontrés souvent dans la suite.

Q.—Avez-vous la lettre publiée de M. McMullen, du mois de juillet ? R.—Oui.

Q.—Vous rappelez-vous les avances concernant les paiements ou les promesses de sommes d'argent ?

R.—Je ne me rappelle pas exactement les promesses dont vous voulez parler.

Q.—La première chose que l'on remarque est que Sir Hugh Allan a déclaré à M. Smith et à M. McMullen que \$8,500 avaient été prêtées à Sir John A. Macdonald et à Sir Francis Hincks.

R.—Je n'en connais absolument rien.

Q.—Cette lettre parle aussi de \$50,000 que Sir Hugh Allan dit qu'il faut payer à Sir Francis Hincks ?

R.—Je n'en ai jamais entendu parler, excepté par les journaux.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler de l'une ou l'autre de ces sommes par Sir Hugh Allan, ou dire que ces sommes devaient être payées aux personnes aux quelles elles étaient destinées ? R.—Non, jamais.

Q.—La lettre dit ensuite :

“ Outre les paiements mentionnés, M. Abbott était autorisé à remettre \$25,000 à M. Langevin, pour aider aux élections de Québec, à condition que ce dernier lui prêterait son appui amical ; et M. Abbott, a-t-on rapporté, s'est conformé à cette autorisation.”

R.— Quand à ceci, je pense qu'il est nécessaire de donner un exposé des faits : D'abord l'avancé tel que conçu est entièrement faux, mais il est parfaitement certain que j'ai eu une conversation avec M. Langevin, au commencement de la session, au sujet des dépenses encourues dans les élections à Québec. M. Langevin m'a déclaré que pendant les précédentes élections générales, il avait été obligé de dépenser une somme d'argent très-considérable, pas très-élevée en elle-même, mais très-considérable comparativement, et qu'il ne considérerait pas comme juste qu'il eût à supporter à lui seul le fardeau de ces élections. Il a ajouté qu'il croyait avoir droit à une partie des fonds souscrits à Montréal, pour l'aider dans les élections de Québec, ce qui n'avait pas été fait dans les élections antérieures, et qu'on devait s'attendre à recevoir peu de souscriptions prélevées à Québec, pour aider le gouvernement.

Je convins avec lui qu'il n'était pas juste qu'il supportât seul les dépenses des élections de Québec, et je lui dis que j'emploierais toute mon influence et que je ferais tous mes efforts pour qu'il touchât sa part des souscriptions faites à Montréal, en vue des élections générales. Dans le cours de l'entretien, et je pense que c'est à cela que M. McMullen veut faire allusion, M. Langevin me fit connaître que pour les élections du district de Québec, les dépenses s'élèveraient probablement à une somme de \$25,000 à \$30,000, sans compter celles de sa propre élection. Je lui dis que je ferais tout mon possible pour procurer la somme exigée par le district de Québec. Voilà tout ce qui s'est passé entre M. Langevin et moi. Je n'ai fait allusion ni au Pacifique Canadien ni à sa charte. Je connaissais M. Langevin pour être un Bas-